PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal, tenue le 2 juillet 2019 à 19h30 heures à la salle du conseil située au 309, 4e Avenue, Saint-Paul-de-Montminy.

Sont présents : Madame Odile Blais et messieurs Guy Boivin, Martin Boulet, Gaston Lessard, Christian Nadeau et Rémi Fontaine formant quorum sous la présidence de monsieur Alain Talbot, maire.

Est également présente: Madame Claudette Aubé, directrice générale.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE :

Monsieur Alain Talbot constate le quorum à 19h30 heures, souhaite la bienvenue à l'assistance et déclare la séance ouverte. Monsieur le maire précise à l'assistance les procédures qui s'appliquent à une séance du conseil municipal : les citoyens assistent à une séance et ils peuvent poser des questions ou observations lors des périodes de questions qui seront intégrées en début et en fin de réunion.

3. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-07-01: LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Martin Boulet, appuyé par monsieur Rémi Fontaine et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en ajoutant le point 15 – J- Ajout de poubelles au coin de Route 283 (réservoir à eau).
À l'unanimité.

1.-Ouverture de la séance
2. Période de questions sur le fonctionnement
3. Lecture et approbation de l'ordre du jour
4.-Adoption des résolutions de la séance du 3 juin 2019
5. Lecture et approbation des comptes
6. Correspondance
   a) Ristourne de la MMQ
   b) Ristourne de la Caisse Desjardins
   c) Remerciement de la Fabrique
7. Administratif
   a) Liste pour urgences
   b) Révision des couvertures d'assurance
8. Incendie
   a) Inspection des véhicules incendie
   b) Chargeur à batterie
   c) Nouveau pompier
   d) Communication de la MMQ sur l'importance des couvertures de risques en sécurité incendie
9. Voirie
   a) Suivi des travaux de voirie
   b) Suivi du dossier de réfection du Rang 3
      Réunion de chantier
      Visite terrain pour fossés
      Décompte numéro 1
      Demande de modifications
   c) Réparation du camion
   d) Suivi des travaux du Rang UN
   e) Travaux de débroussaillage
   f) Demande Rang Rolette
   g) Lignage de la cour
   h) Réclamation de dommages suite au déneigement
   i) Suivi de l'épandage de l'abat poussière
10. Eau
   a) Rappel de suivi : Protéger les sources municipales d'eau souterraine et répondre aux exigences du RPEP
   b) Formation en commun
11. Eaux usées
12. Loisirs
   a) Suivi du terrain de jeux
   b) Formation des animatrices
   c) Réparation/remplacement d'équipements
   d) Formation d'un comité intermunicipal Loisirs et Culture

13. Plan d'action avenir et développement de la municipalité
   a) Suivi des activités d'animation
   b) Suivi de la pochette d'accueil, du feuillet et du guide
14. Résolutions diverses
   a) Demande de dérogation mineure pour le 310 4ème Avenue
   b) Demande de dérogation mineure pour le 402, 13ème Rue
   c) Demande de la Fondation de la Maison d'Hélène
   d) Demande de maintien du directeur des écoles de Saint-Paul
15. Varia ouvert
   a) Invitation au centenaire de Lac-Frontière
   b) Sécurité sur les plans d'eau
   c) Permis de colportage
   d) Invitation au lancement La vie est belle à L'Isle-aux-Grues
   e) Projet de règlement sur la Loi de l'aménagement et l'urbanisme
   f) Municipalité Amie des aînés
   g) Demande à la Fondation Lucie et André Chagnon
   h) Invitation au défilé de l'Oie Blanche
   i) Rapport annuel du Carrefour Jeunesse-Emploi
16. Période de questions
17. Levée de la confidentialité sur une opinion juridique
18. Octroi pour l'entretien des chemins d'hiver (contrat A)
19. Octroi pour l'entretien des chemins d'hiver (contrat B)
20. Seconde période de questions
21. Levée de la séance

4. APPROBATION DES RÉSOLUTIONS

2019-07-02 : ADOPTION DES RÉSOLUTIONS DE LA SÉANCE DU 3 JUIN 2019

Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par madame Odile Blais et résolu d'approuver les résolutions contenues dans le procès-verbal du 3 juin 2019 tel que rédigées par la directrice générale et secrétaire-trésorière.
À l'unanimité.

5 LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES

2019-07-03: LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES

Considérant que la liste des chèques portant le numéro de C19000250 à C19000294 inclusivement a été détaillée devant l'assistance, il est proposé par monsieur Gaston Lessard, appuyé par monsieur Guy Boivin et résolu que le paiement de ces comptes au montant de 82 724,83$ soit autorisé.
À l'unanimité

Je, Claudette Aubé, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites à la résolution 2019-07-03.

Claudette Aubé

Claudette Aubé

6. CORRESPONDANCE :

A- Ristourne de la MMQ
Une ristourne de 947$ est reçue de la MMQ sur ses couvertures d'assurance.

B- Ristourne de la Caisse Desjardins
Une ristourne de 231.59$ est reçue de Desjardins sur son volume d'affaires avec la Caisse populaire.

C- Remerciement de la Fabrique
Madame Diane Langlois, représentante de la Fabrique, remercie la municipalité pour sa participation à la journée du Patrimoine du 15 juin dernier.

7. ADMINISTRATIF :

A- Liste pour urgences
Afin de compléter les informations incluses au plan d'urgence de la municipalité, des envois ont été expédiés à des personnes et entreprises, nous comptons sur leur collaboration pour nous répondre dans les meilleurs délais.

2019-07-04: RÉVISION DES COUVERTURES D'ASSURANCE
Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Rémi Fontaine et résolu de demander à la MMQ d'ajuster certaines couvertures d'assurances et d'ajouter la protection de base contre les cyberrisques.
À l'unanimité.

8: INCENDIE :

A- Inspection des véhicules incendie
Les véhicules ont été inspectés et le camion autopompe doit être réparé et inspecté à nouveau.

B- Chargeur à batterie
Le chargeur à batterie du camion 210 ne fonctionne pas et il sera expédié à MAXIMÉTAL pour évaluation.

2019-07-05 : NOUVEAU POMPIER
Il est proposé par monsieur Rémi Fontaine, appuyé par monsieur Martin Boulet et résolu d'engager monsieur Jean-François Nicol à titre de pompier volontaire.
À l'unanimité.

D- Communication de la MMQ sur l'importance des couvertures de risques en sécurité incendie
Le communiqué émis par la MMQ dur l'importance des schémas de couverture de risques en sécurité incendie est remis aux élus.

9. VOIRIE

A- Suivi des travaux de voirie
Les travaux se poursuivent.

B- Suivi du dossier de réfection du Rang 3
Réunion de chantier : Le compte-rendu de la réunion du 19 juin est conforme.

Visite terrain pour fossés : Des représentants municipaux se rendront sur le terrain afin de confirmer les sections de fossés à y travailler.

2019-07-06 : DÉCOMPTE NUMÉRO 1
Considérant la recommandation de WSP pour le premier décompte pour la réfection du 3ème Rang, il est proposé par monsieur Martin Boulet, appuyé par monsieur Christian Nadeau et résolu d'autoriser le premier décompte progressif de 275 340,59$ à effectuer à Excavation Martin Mercier inc sur réception des quittances partielles de leurs sous-traitants et fournisseurs.
À l'unanimité.

2019-07-07 : DEMANDE DE MODIFICATIONS
Il est proposé par monsieur Martin Boulet, appuyé par monsieur Guy Boivin et résolu d'autoriser les modifications suivantes au contrat de réfection du Rang 3:
-Remplacement des ponceaux 11 et 12 avec buses`
-Remplacement du ponceau 21 sans buse,
À l'unanimité.

C- Réparation du camion
Le camion a été réparé mais ces réparations ne sont pas couvertes par nos assurances. Il sera demandé qu'une modification (ajout d'un fusible) soit effectuée afin d'éviter un autre incident semblable.

D- Suivi des travaux du Rang UN
Le gravier a été étendu et la facturation a été effectuée à la municipalité de Sainte-Euphémie.

E- Travaux de débroussaillage
Le débroussaillage sera effectué dans les rangs 3 et 2.

F- Demande Rang Rolette
Les travaux de corrections seront effectués au cours de la première semaine des vacances de la construction.

G- Lignage de la cour
Pour compléter le lignage, il faudra refaire les lignes chez Desjardins, des entrées ainsi que les lignes jaunes.

H- Réclamation de dommages suite au déneigement
Suite à l'avis de nos assureurs, la réponse sera envoyée aux demandeurs à l'effet d'adresser leur demande à notre entrepreneur de ce secteur.

I- Suivi de l'épandage de l'abat poussière
Le suivi de l'épandage de l'abat poussière a été effectué aux élus.

10 : EAU
A- Rappel de suivi : Protéger les sources municipales d'eau souterraine et répondre aux exigences du RPEP
Les membres du conseil municipal ont reçu une présentation par les ressources de l'OBV de la Côte-du-Sud exposant les divers éléments requis pour rencontrer les exigences du RPEP. Ils ont également été informés d'aides financières présentement disponibles mais ils ont décidé de traiter ce dossier en 2020.

2019-07-08 : FORMATION EN COMMUN
Il est proposé par monsieur Martin Boulet, appuyé par monsieur Rémi Fontaine et résolu d'afficher dans les journaux un poste pour la formation en commun pour le traitement des eaux.
À l'unanimité.

11 : EAUX USÉES
Aucun sujet.

12: LOISIRS

A- Suivi du terrain de jeux
Monsieur Christian Nadeau fait un résumé des informations concernant le terrain de jeux.

B- Formation des animatrices
Les animatrices ont participé à la formation planifiée par l'agente de développement en loisirs et culture et ont indiqué que ces formations leur seront très utiles.

2019-07-09 : RÉPARATION/REMPLACEMENT D'ÉQUIPEMENTS
Il est proposé par monsieur Christian Nadeau, appuyé par monsieur Rémi Fontaine et résolu de mandater madame Marie-Josée Fortin pour évaluer les installations du Parc des p'tites bottines à l'aide de l'outil Parc-O-Mètre et de commander des balançoires pour qu'elles soient sécuritaires.
À l'unanimité.

D- Formation d'un comité intermunicipal Loisirs et Culture
Madame Mélissa Ouellet est déléguée pour représenter la municipalité sur ce comité.

13. PLAN D'ACTION D'AVENIR ET DÉVELOPPEMENT DE LA MUNICIPALITÉ

A- Suivi des activités d'animation
Le 4 août se tiendra une exposition d'autos anciennes.

B- Suivi de la pochette d'accueil, du feuillet et du guide.
Le guide est à travailler.

14. RÉSOLUTIONS DIVERSES

2019-07 10 : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR CONSTRUCTION D'UNE TERRASSE EN COUR AVANT AU 310, 4ÈME AVENUE
Considérant la demande de dérogation mineure pour la construction d'une terrasse en cour avant du bâtiment principal et à plus de 2 mètres des limites de propriété au 310, 4ème Avenue alors que le règlement de zonage 02-90, articles 5.27.2 et 5.27.3 autorise les terrasses dans la cour avant ou arrière du bâtiment principal;
Considérant la recommandation favorable du Comité Consultatif en Urbanisme;
Considérant que la construction de cette terrasse ne causera de préjudices à aucun citoyen;
Il est proposé par madame Odile Blais, appuyé par monsieur Guy Boivin et résolu d'autoriser l'inspectrice en bâtiments à émettre le permis pour la construction au 310, 4ème Avenue d'une terrasse en cour avant du bâtiment principal et à plus de 2 mètres des limites de propriété.
À l'unanimité.

2019-07-11 : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE GALERIE AVEC EMPIÈTEMENT DANS LA COUR AVANT AU 402, 13ÈME RUE

Considérant la demande de dérogation mineure pour la construction d'une galerie ayant un empiètement dans la cour avant de 3,66 mètres au 402, 13ème Rue alors que le règlement de zonage 02-90, articles 5.27.1 stipule qu'il est autorisé, dans la cour avant, la construction d'une galerie pourvu que l'empiètement dans la cour avant n'excède pas 2 mètres;
Considérant la recommandation favorable du Comité Consultatif en Urbanisme;
Considérant que la construction de cette galerie ne causera de préjudices à aucun citoyen;
Il est proposé par monsieur Martin Boulet, appuyé par monsieur Guy Boivin et résolu d'autoriser l'inspectrice en bâtiments à émettre le permis pour la construction au 402, 13ème Rue d'une galerie avec empiètement de 3,66 mètres dans la cour avant.
À l'unanimité.

2019-07-12 : DEMANDE DE LA FONDATION DE LA MAISON D'HÉLÈNE

Il est proposé par madame Odile Blais, appuyé par monsieur Guy Boivin et résolu de contribuer pour un montant de 50$ (partenaire bouteille de vin) à la Maison d'Hélène à leur tournoi de golf.
À l'unanimité.

D- Demande de maintien du directeur des écoles de Saint-Paul
Les élus entérinent la lettre qui a été adressée à la Commission scolaire de la Côte-du-Sud demandant le maintien de monsieur Sylvain Tremblay dans son poste de directeur des écoles locales.

15. VARIA OUVERT

A- Invitation au centenaire de Lac-Frontière
L'invitation est transmise aux élus de participer aux activités qui souligneront le 100ème anniversaire de Lac-Frontière.

B- Sécurité sur les plans d'eau
Un rappel est émis par le sous-ministre adjoint aux loisirs et sports du gouvernement du Québec.

C- Permis de colportage
Règlement à réviser.

D- Invitation au lancement La vie est belle à L'Isle-aux-Grues
L'invitation est transmise aux élus.

E- Projet de règlement sur la Loi de l'aménagement et l'urbanisme
Monsieur Alain Talbot résume la rencontre à laquelle il a participé.

F- Municipalité Amie des aînés
Madame Odile Blais commente le titre reçu de Municipalité Amie des Aînés.

G- Demande à la Fondation Lucie et André Chagnon
La lettre de demande déposée par l'Écoréussite est transmise à la table du conseil.

H- Invitation au défilé de l'Oie Blanche
L'invitation est transmise aux élus.

I- Rapport annuel du Carrefour Jeunesse-Emploi
Le rapport annuel du Carrefour Jeunesse-Emploi est également déposé à la table du conseil.

J- Ajout de poubelles au coin de Route 283 (réservoir à eau).
Deux poubelles seront ajoutées au réservoir à eau sur la Route 283 Sud.

16 : PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions adressées concernent les travaux du Rang 3, la modification prévue aux assurances, les projets acceptables au Pacte rural et l'obligation d'utiliser des camions locaux versus ceux avec permis spéciaux lors de travaux.

Monsieur Alain Talbot s'étant retiré de la discussion lors du traitement de ce point, monsieur Guy Boivin préside les derniers sujets traités lors de cette séance

2019-07-13 : LEVÉE DE LA CONFIDENTIALITÉ SUR L'OPINION JURIDIQUE DU 28 JUIN 2019 DE ME MIREILLE LEMAY

Considérant les questionnements soulevés à l'égard du Code d'éthique et de déontologie des élus dans le contexte de l'octroi de contrats à la Ferme du 5ème Rang inc;
Considérant l'opinion juridique obtenue sur le sujet;
Considérant que la Municipalité bénéficie du privilège de confidentialité quant à l'obtention d'opinions juridiques en vertu de la Loi du Barreau;
Considérant que la Municipalité peut renoncer, en tout ou en partie, du secret professionnel;
En conséquence, il est proposé par monsieur Rémi Fontaine, appuyé par monsieur Christian Nadeau et unanimement résolu par les conseillers présents :
-Que la Municipalité consente à la divulgation publique des conclusions de l'opinion juridique formulée par Me Mireille Lemay concernant l'application du Code d'éthique et de déontologie des élus concernant l'octroi potentiel de contrats à Ferme du 5ème Rang inc, conclusions consignées dans une lettre adressée le 28 juin 2019 (7 pages);
Que la Municipalité autorise la directrice générale et secrétaire trésorière à en fournir une copie à toutes personnes qui en feront la demande.
À l'unanimité.

Monsieur Alain Talbot, maire quitte la salle pour le reste de cette séance.

2019-07-14 : OCTROI POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER (CONTRAT A)

Attendu que la Municipalité a lancé un appel d'offres public pour l'entretien des rangs, la 4ème Avenue et les trottoirs de la 4ème Avenue (contrat A) pour une période de un (1) an, trois (3) ans et cinq (5) ans;
Attendu les soumissions reçues au devis du 17 avril 2019 et ses addendas;

Entrepreneur	Un an	3 ans	5 ans
Ferme du 5ème Rang inc	287 437.50$	776 081.25$	1 092 262.50$

Attendu que la soumission de 5 ans qui dépasse un million de dollars devait être accompagné d'une autorisation suivant l'Article 21,18 de la Loi sur les contrats publics (AM);
Attendu que cette dite autorisation n'était pas incluse à la soumission;
Attendu que la soumission pour cinq (5) ans n'est pas conforme et que les soumissions pour un (1) an et cinq (5) ans sont supérieures à l'évaluation faite par la municipalité;
Attendu qu'une seule soumission a été reçue pour l'entretien des chemins d'hiver (contrat A) pour les rangs, la 4ème Avenue et les trottoirs de la 4 Avenue et que suivant l'Article 938,3 du Code municipal la Municipalité peut se prévaloir du droit de négocier le prix avec ce soumissionnaire;
Attendu le nouveau prix négocié de 724 342.50$ pour la période de trois (3) ans;
En conséquence, il est proposé par monsieur Rémi Fontaine, appuyé par monsieur Gaston Lessard et unanimement résolu par les conseillers présents :
-D'octroyer le contrat d'entretien des chemins d'hiver (contrat A) pour les rangs, la 4ème Avenue et les trottoirs de la 4ème Avenue à Ferme du 5ème Rang inc pour trois (3) ans pour un montant total de 724 342.50$ le tout suivant les clauses et conditions incluses au devis du 17 avril 2019 et ses addendas;
-D'autoriser monsieur Guy Boivin, maire suppléant, et madame Claudette Aubé, directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires aux fins d'exécution du présent contrat
À l'unanimité.

2019-07-15 : OCTROI POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER (CONTRAT B)

Attendu que la Municipalité a lancé un appel d'offres public pour l'entretien des rues, des trottoirs et des stationnements (contrat B) pour une période de un (1) an, trois (3) ans et cinq (5) ans;
Attendu les soumissions reçues conformes au devis du 17 avril 2019 et ses addendas;

Entrepreneur	Un an	3 ans	5 ans
Les Entreprises GJM Coulombe inc	61 971.52$	NA	NA
Ferme du 5ème Rang inc	57 487.50$	158 665.50$	258 693.75$

En conséquence, il est proposé par monsieur Rémi Fontaine, appuyé par monsieur Christian Nadeau et unanimement résolu par les conseillers présents :
-D'octroyer le contrat d'entretien des chemins d'hiver (contrat B) pour les rues, trottoirs et stationnements à Ferme du 5ème Rang inc pour cinq (5) ans pour un montant total de 258 693.75$ le tout suivant les clauses et conditions incluses au devis du 17 avril 2019 et ses addendas;
-D'autoriser monsieur Guy Boivin, maire suppléant, et madame Claudette Aubé, directrice générale, à signer pour eu au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires aux fins d'exécution du présent contrat.
À l'unanimité.

20. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

Des commentaires sont émis concernant les plaintes pouvant être déposées contre des élus incluant le maire et le contrat de déneigement de 5 ans venant d'être octroyé.

2019-07-16 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Rémi Fontaine, appuyé par monsieur Gaston Lessard et résolu de lever la séance, il est 22h02.
À l'unanimité.

Je, Alain Talbot, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions , avant mon retrait de la séance, qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Je, Guy Boivin, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi des résolutions dont j'ai présidé les décisions, au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Claudette Aubé, directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Claudette Aubé, directrice générale et secrétaire trésorière, déclare que ce procès-verbal représente fidèlement les actes et délibérations du conseil municipal lors de la réunion tenue le 2 juillet 2019.
Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil tenue le 12 août 2019.